



SwissLife

## **Swiss Life Holding SA**

Invitation et ordre du jour  
Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Jeudi 7 mai 2009 à 14 h 30  
(ouverture des portes à 13 h 30)  
Hallenstadion, Zurich



# Ordre du jour

## 1. Rapport de gestion 2008, y compris rapport sur les rémunérations; rapports de l'organe de révision

### 1.1 Rapport de gestion 2008 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels)

Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de gestion 2008 (rapport annuel, états financiers consolidés et comptes annuels).

### 1.2 Rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration propose l'acceptation du rapport sur les rémunérations figurant dans le rapport de gestion en allemand, aux pages 70-79. Ce vote a un caractère consultatif.

## 2. Réduction du capital-actions en raison de l'exécution du plan de rachat d'actions, modification des statuts

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

- a) le capital-actions de la société, d'une valeur de 596 437 418 francs suisses, sera réduit de 51 059 500 francs suisses pour s'établir à 545 377 918 francs suisses par la destruction de 3 003 500 actions d'une valeur nominale de 17 francs suisses chacune, qui ont été acquises dans le cadre du plan de rachat d'actions décidé lors de l'assemblée générale du 8 mai 2008.

Le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers AG, société de révision agréée par l'autorité de surveillance étatique conformément à l'art. 732, al. 2 CO, confirme que les créances restent entièrement couvertes par le capital-actions réduit.

- b) une fois la réduction du capital-actions exécutée par destruction d'actions, le chiffre 4.1 des statuts sera remplacé par le texte suivant (modifications en italique), sous réserve d'autres modifications suite à la décision prise au point 3.2 de l'ordre du jour:

#### **Modification du chiffre 4.1 des statuts**

«Le capital-actions s'élève à *cinq cent quarante-cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent dix-huit* francs suisses (545 377 918 CHF), divisé en 32 081 054 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 17 francs suisses chacune.»

- c) le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale.

**Explication:** Cette réduction du capital-actions implique la destruction des actions qui ont été rachetées dans le cadre du plan de rachat d'actions décidé lors de la dernière assemblée générale ordinaire. La réduction du capital-actions prendra effet au moment de l'inscription au registre du commerce.

### 3. Emploi du bénéfice résultant du bilan, réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

#### 3.1 Emploi du bénéfice résultant du bilan

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice disponible résultant du bilan 2008 de Swiss Life Holding SA qui s'élève à 1 923 958 859 francs suisses et comprend le:

report de l'exercice précédent	CHF	3 047 818
bénéfice net de l'exercice 2008	CHF	1 920 911 041

de la façon suivante:

allocation à la réserve libre	CHF	1 920 000 000
report à nouveau	CHF	3 958 859

**Explication:** Le conseil d'administration propose d'effectuer, pour l'exercice 2008, un remboursement de valeur nominale de 5 francs suisses par action, en lieu et place d'un dividende en espèces (cf. point 3.2 de l'ordre du jour).

Suite au remboursement de valeur nominale prévu, le conseil d'administration propose d'allouer l'ensemble du bénéfice résultant du bilan à la réserve libre ou de le reporter à nouveau.

#### 3.2 Réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale, modification des statuts

(en lieu et place d'un dividende pour l'exercice 2008)

Le conseil d'administration propose de prendre les décisions suivantes:

- le capital-actions ordinaire de la société est réduit par abaissement de la valeur nominale de 5 francs suisses par action nominative, laquelle passe ainsi de 17 à 12 francs suisses, et le montant de la réduction de 5 francs suisses par action est versé aux actionnaires. Le capital-actions concerné par la réduction se compose de 35 084 554 ou, après décision et exécution de la réduction du capital-actions traitée au point 2 de l'ordre du jour, de 32 081 054 actions en circulation, ainsi que des actions provenant du capital conditionnel selon le chiffre 4.9, al. 1 des statuts qui seront encore émises d'ici la date d'exécution de la réduction du capital-actions. Un nombre maximum de 2 359 386 actions peut être émis à partir du capital-actions conditionnel en raison de droits d'option et de droits de conversion. Après exécution de la réduction du capital-actions par destruction de 3 003 500 actions conformément au point 2 de l'ordre du jour, le montant minimum de réduction par remboursement de valeur nominale s'élève à 160 405 270 francs suisses et le montant maximum à 172 202 200 francs suisses.

Le rapport de révision de PricewaterhouseCoopers AG, société de révision agréée par l'autorité de surveillance étatique conformément à l'art. 732, al. 2 CO, confirme que les créances restent entièrement couvertes par le capital-actions réduit conformément au montant de réduction maximum précédemment cité.

b) une fois la réduction du capital-actions au moyen d'un remboursement de valeur nominale et la réduction du capital-actions conformément au point 2 de l'ordre du jour exécutées, le texte du chiffre 4.1 et celui du chiffre 4.9, al. 1 des statuts seront remplacés par les textes ci-dessous (les modifications sont en italique):

**Modification du chiffre 4.1 des statuts**

«Le capital-actions s'élève à *trois cent quatre-vingt-quatre millions neuf cent soixante-douze mille six cent quarante-huit francs suisses (384 972 648 CHF)*, divisé en 32 081 054 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 12 francs suisses chacune.»

**Modification du chiffre 4.9, al. 1 des statuts**

«Le capital-actions de la société est augmenté d'un montant maximal de 28 312 632 francs suisses par l'émission de 2 359 386 actions nominatives au maximum à libérer entièrement, d'une valeur nominale de 12 francs suisses chacune, pour permettre l'exercice de droits d'option et de conversion accordés par la société ou des sociétés membres du groupe dans le cadre de nouvelles obligations d'emprunts ou d'obligations semblables. Le droit d'émission est pris en charge par la société.»

c) le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale.

***Explication:** Les distributions peuvent être effectuées sous forme de dividende ou sous forme de remboursement de valeur nominale. Comme il est indiqué précédemment, le conseil d'administration propose pour l'exercice 2008 un versement sous forme de remboursement de valeur nominale, la valeur nominale des actions passant de 17 francs suisses actuellement à 12 francs suisses par action, soit une réduction de 5 francs suisses par action. Cette distribution n'est pas soumise au prélèvement de l'impôt fédéral anticipé de 35%. En outre, le remboursement de valeur nominale pour les personnes physiques résidant en Suisse et détenant les actions au titre de leur patrimoine personnel sont exemptées de l'impôt fédéral – et en règle générale, de l'impôt cantonal – sur le revenu. Les sociétés suisses de capitaux peuvent demander une réduction pour participations si la valeur vénale des actions atteint au moins 2 millions de francs suisses.*

*Si la proposition relative au remboursement de valeur nominative est acceptée lors de l'assemblée générale et que la réduction du capital-actions est inscrite au registre du commerce, le montant de la réduction de 5 francs suisses par action pourra être versé selon toute vraisemblance à la fin du mois de juillet 2009 aux actionnaires qui détiendront des actions nominatives de Swiss Life Holding SA la veille du versement.*

*Suite à la réduction de la valeur nominale de l'action de 17 à 12 francs suisses et à la réduction du capital-actions conformément au point 2 de l'ordre du jour, le capital émis et le capital conditionnel figurant aux chiffres 4.1 et 4.9, al. 1 des statuts seront réduits en conséquence au moment de l'inscription de la réduction du capital-actions au registre du commerce.*

#### **4. Décharge aux membres du conseil d'administration**

Le conseil d'administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice 2008.

## **5. Elections au conseil d'administration**

Le conseil d'administration demande de procéder à l'élection des personnes suivantes pour un mandat de trois ans:

**5.1** Réélection de **Henry Peter**

**5.2** Election de **Frank Schnewlin**

**5.3** Election de **Carsten Maschmeyer**

*(Voir CV résumés en annexe.)*

## **6. Election de l'organe de révision**

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision pour l'exercice 2009.

### **Rapport de gestion, rapports de l'organe de révision**

Le rapport de gestion 2008 – qui comprend le rapport annuel, les états financiers consolidés et les comptes annuels ainsi que les rapports de l'organe de révision sont disponibles au siège social de la société à partir du 17 avril 2009 et peuvent être consultés sur Internet à l'adresse «swisslife.com». Les actionnaires inscrits au registre des actions reçoivent un bon de commande du rapport de gestion avec la présente invitation à l'assemblée générale.

### **Cartes d'admission à l'assemblée générale**

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote reçoivent la présente invitation et la liste des points à l'ordre du jour. Ils peuvent commander leurs cartes d'admission en renvoyant le formulaire de commande et procuration joint à la présente invitation au plus tard le 30 avril 2009 (date de réception du courrier) à l'adresse suivante: Swiss Life Holding SA, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich. Les actionnaires ayant vendu leurs actions avant l'assemblée générale n'ont plus le droit de vote. Les cartes d'admission commandées seront envoyées en temps voulu par la poste.

### **Représentation à l'assemblée générale**

Conformément au chiffre 8.2 des statuts, un actionnaire ne peut, lors de l'assemblée générale, faire exercer le droit de vote associé à ses actions que par l'intermédiaire de son représentant légal ou au moyen d'une procuration écrite donnée à un autre actionnaire de la société ayant le droit de vote, ou à un représentant dépositaire.

Tout actionnaire a en outre la possibilité de faire représenter ses actions par un représentant des organes de Swiss Life Holding SA ou par un représentant indépendant (Maître Andreas Zürcher, avocat, Löwenstrasse 61, 8001 Zurich), avec pouvoir de substitution.

En l'absence d'instructions explicites contraires, ces représentants exercent le droit de vote dans le sens des propositions du conseil d'administration. Le représentant des organes de Swiss Life Holding SA ne représente que les actionnaires souhaitant approuver les propositions du conseil d'administration. Les procurations comportant des instructions différentes sont transmises au représentant indépendant.

Pour donner procuration, il convient de remplir la rubrique relative à la procuration et à la représentation figurant sur le formulaire de commande et procuration ou sur la carte d'admission, et d'y indiquer éventuellement vos instructions. Les procurations faites sur le formulaire de commande et procuration doivent être retournées au plus tard le 30 avril 2009 (date de réception du courrier) à Swiss Life Holding SA, Shareholder Services, Case postale, 8022 Zurich. Les procurations établies au moyen de la carte d'admission (fournie avec le matériel de vote) doivent être transmises au mandataire concerné d'ici le jour de l'assemblée générale. Les procurations données au représentant indépendant peuvent être remises à ce dernier directement ou par l'intermédiaire de la société.

Les représentants dépositaires sont priés de communiquer à Swiss Life Holding SA le nombre d'actions qu'ils représentent le plus tôt possible, au plus tard le 6 mai 2009, à 12 h 00. Les instituts assujettis à la loi fédérale du 8 novembre 1934 sur les banques et les caisses d'épargne ainsi que les gérants de fortune professionnels peuvent être désignés comme représentants dépositaires.

Les œuvres de prévoyance des fondations collectives et communes de Swiss Life ne sont pas autorisées à participer à l'assemblée générale ordinaire; elles ont toutefois la possibilité d'exercer leur droit de vote par écrit, à l'attention du conseil de fondation concerné.

## **Trajet**

Les actionnaires sont priés d'emprunter les moyens de transport public: train jusqu'à Zurich gare centrale ou Zurich-Oerlikon et tram n° 11 en direction d'«Auzelg» jusqu'à l'arrêt «Messe/Hallenstadion». Avec votre carte d'entrée, vous recevrez gratuitement un ticket valable pour l'ensemble des transports en commun de la zone 10 (ville de Zurich).

## **Généralités**

Pour toute question relative à l'assemblée générale, veuillez vous adresser à Shareholder Services:

Téléphone: 043 284 61 10

Fax: 043 284 61 66

E-mail: [shareholder.services@swisslife.ch](mailto:shareholder.services@swisslife.ch)

Zurich, le 1<sup>er</sup> avril 2009

Swiss Life Holding SA

Pour le conseil d'administration

Le président: Bruno Gehrig

## Curriculum vitae résumé d'Henry Peter



Né en 1957, nationalité suisse et française  
Membre du conseil d'administration depuis 2006  
Membre du comité d'audit

### Formation

1976 – 1979 Etudes de droit à l'Université de Genève  
1981 Brevet d'avocat du canton de Genève  
1979 – 1988 Assistant à l'Université de Genève,  
études à l'étranger à l'Université de Berkeley  
puis activité d'avocat à Lugano  
1988 Doctorat de droit à l'Université de Genève

### Activité professionnelle

Depuis 1988 Associé dans le cabinet d'avocat Peter & Partners, à Lugano  
Depuis 1997 Egalement professeur de droit des affaires à l'université de Genève  
Depuis 2004 Membre de la commission suisse des OPA  
Depuis 2007 Membre de la Commission des sanctions de la bourse suisse  
SIX Swiss Exchange

### Autres mandats

- Sigurd Rück SA, Zurich, président du conseil d'administration
- Cassa Pensioni della Città di Lugano, membre du conseil d'administration
- Casino de Montreux SA, Montreux, vice-président du conseil d'administration
- Otis, Fribourg, membre du conseil d'administration
- Autogrill Suisse SA, Olten, membre du conseil d'administration
- Association Olympique Suisse, Berne, vice-président de la Chambre disciplinaire pour les cas de dopage

## Curriculum vitae résumé de Frank Schnewlin



Né en 1951, nationalité suisse

### Formation

1977	Licence en sciences économiques à l'Université de Saint-Gall
1978	Master of Science à la London School of Economics
1980	MBA à la Harvard Business School
1983	Doctorat ès sciences économiques à l'Université de Lausanne

### Activité professionnelle

1983 – 2001	Gruppe Zurich Financial Services: De 1993 à 2000, responsable de la division Europe du Sud, Asie/Pacifique, Moyen-Orient, Afrique et Amérique latine, en tant que membre du directoire du groupe, puis de 2000 à 2001, responsable du Corporate Center, en tant que membre du comité exécutif du directoire du groupe
2002 – 2007	Bâloise-Holding: Group CEO, président du directoire du groupe et CEO de la division International

### Autres mandats

- Vontobel Holding SA, membre du conseil d'administration (élection proposée à l'assemblée générale du 28 avril 2009)
- Fondation Drosos, Zurich, membre du conseil de fondation
- Horizon21, Pfäffikon SZ, membre du comité consultatif d'Insurance Linked Securities

## Curriculum vitæ résumé de Carsten Maschmeyer



Né en 1959, nationalité allemande

### Formation

1980 – 1983 Etudes de médecine à la faculté de médecine de l'université de Hanovre

### Activité professionnelle

A partir de 1978 OVB Vermögensberatung:  
1985 – 1987 directeur régional

1988 Fondation d'Allgemeiner Wirtschaftsdienst Gesellschaft für  
Wirtschaftsberatung und Finanzbetreuung mbH, Hanovre:  
à partir de 1998 président du directoire d'AWD Holding AG  
de septembre 2008 à fin mars 2009, co-président du directoire  
d'AWD Holding AG

### Autres mandats

- Förderverein Internationale Stiftung Neurobionik, président du comité
- AWD-Stiftung Kinderhilfe, président du comité électoral
- Initiative «Deutschland – Land der Ideen», membre du curatorium



SwissLife

Swiss Life  
**Shareholder Services**  
General-Guisan-Quai 40  
Case postale, 8022 Zürich  
Téléphone 043 284 61 10  
Fax 043 284 61 66